

Soufre : le « deux poids, deux mesures » de l'Union Européenne

Armateurs de France s'associe à l'ECSA, la fédération européenne des armateurs, pour déplorer le positionnement décevant de l'Union européenne sur la question de l'équipement des ports en matière de Gaz Naturel Liquéfié (GNL).

Intervenant dans le contexte de la directive européenne sur les émissions de soufre, l'accord *a minima* auquel a abouti le trilogue européen (Commission, Parlement et Conseil) mentionne seulement que les États membres devront veiller à ce qu'un « *nombre suffisant* » de grands ports européens se dotent de l'équipement nécessaire au ravitaillement GNL pour le transport maritime en 2025. Une position totalement inacceptable pour Armateurs de France qui dénonce le « *deux poids, deux mesures* » entre les armateurs d'un côté, les ports européens de l'autre.

Armateurs de France rappelle que la directive sur le soufre impose un calendrier contraint aux armateurs français et européens, avec un passage au 0.1% en Manche/mer du Nord dès le 1^{er} janvier 2015 et à 0.5% dans la totalité des eaux européennes en 2020. Pour faire face à ce défi, les armateurs français concernés ont choisi de passer au GNL (Gaz naturel liquéfié), ce qui suppose une adaptation lourde et coûteuse de la flotte française, pourtant une des plus jeunes d'Europe. Ce choix innovant s'inscrit dans une démarche de responsabilité environnementale défendue par Armateurs de France, puisqu'il permet également de réduire ou d'éliminer les émissions de CO₂, d'oxyde d'azote et de particules du transport maritime.

Or cet effort considérable suppose que les ports se dotent dans le même pas de temps des installations de stockage et de ravitaillement attendues. Alors que notre industrie a toujours affirmé son attachement au principe d'une réduction des émissions de soufre, elle a également toujours alerté les autorités nationales et européennes sur la nécessité de prévoir un calendrier réaliste, à la fois pour nos entreprises et pour nos ports. Les échéances qui seront retenues auront inmanquablement des répercussions économiques très lourdes pour notre secteur, particulièrement en termes d'emplois.

Pour Raymond VIDIL, Président d'Armateurs de France, « Cette décision est incompréhensible car l'Europe ne peut pas contraindre les armateurs à un calendrier aussi serré sans prévoir les aménagements nécessaires à terre. Le choix du GNL doit procéder d'un effort collectif et simultané : les grands ports européens doivent se doter des infrastructures nécessaires au même rythme que les armateurs ».

« L'enjeu aujourd'hui est de créer une dynamique de développement qui s'étende non seulement au transport maritime mais également à l'ensemble de la chaîne logistique », a précisé Raymond VIDIL.

Contact presse :

Pasquine ALBERTINI

01.53.89.52.42

06.24.35.45.43

p-albertini@armateursdefrance.org